

# La charte du collectif RACINES PACA 2025

*" Ensemble, replantons les consciences "*

## 1/ BUT DU COLLECTIF

RACINES PACA regroupe dans un réseau régional, des paysans qui au-delà de leur cœur de métier, contribuent à l'éducation à l'environnement et au développement durable en accueillant des enfants, adolescents, adultes pour partager le sens et la passion de leur métier. Attentifs aux pratiques agricoles et artisanales respectueuses de la terre et du vivant, ils désirent au travers d'une démarche éducative, communiquer leur connaissance, leur savoir-faire, leur passion et leur place dans le milieu rural.

## 2/ CRITERES RELATIFS A L'ACTIVITE DE L'ACCUEILLANT

### a) Objectif

L'objectif du réseau dépasse celui de proposer de simples visites. Il est de concevoir et de structurer des accueils pour obtenir au travers d'une démarche éducative, une ouverture du public aux valeurs véhiculées par des paysans respectueux de l'environnement.

Au travers d'une approche immersive, RACINES PACA vise la connaissance et la compréhension :

- des milieux et rythmes naturels,
- du travail du paysan et de la vie rurale,
- des produits de l'agriculture,
- de l'interaction entre l'homme et le paysage dans un environnement,
- des relations entre l'homme et l'animal
- des savoir faire artisanaux et ruraux

### b) Situation professionnelle

L'adhérent RACINES PACA est :

- agriculteur à titre principal ou secondaire
- cotisant solidaire ayant une activité de production
- retraité de l'agriculture lié à une activité de production
- conjoint d'exploitation ou aide familial

### c) Lieu d'activité

Sur le lieu d'accueil, l'activité de production est l'activité principale.

Tout type de lieu d'activité est recevable dans la mesure où les pratiques culturelles, professionnelles contribuent à la sauvegarde d'un savoir et /ou expriment une volonté de respect de l'environnement. Ce dernier point supporte une démarche évolutive.

L'adhérent RACINES prévoit les infrastructures qu'il juge nécessaire au confort du public mais ne doit cependant en aucun cas modifier complètement la structure de son lieu d'activité en fonction des accueils.

### d) Engagement

L'adhérent RACINES doit être en accord avec les enjeux du collectif : faire partager ses connaissances, son savoir-faire, son amour du métier et de la nature, ses engagements actuels et à venir pour la protection de l'environnement, dans une démarche éducative.

### e) Diversification des propositions d'animation

- Accueil à la ferme

L'adhérent réalise des accueils à visée pédagogique et ou social pour des individuels ou des groupes, soit à la demi-journée ou journée, soit sur plusieurs jours avec hébergement sur place ou dans un autre lieu.

- Intervention extérieure

Les adhérents du réseau sont habilités à intervenir à l'extérieur dans le cadre d'actions liées à la promotion de l'éducation à l'environnement, de leur métier et de leur savoir-faire.

Ces accueils et animations sont pratiqués conformément à la réglementation en vigueur.

### 3/ CRITERES RELATIFS A L'ACCUEIL

L'adhérent RACINES est responsable du bon déroulement de l'ensemble de l'accueil du groupe accueilli. Il peut se faire aider par d'autres membres de sa famille ou d'autres personnes travaillant sur son lieu d'activité. Selon les circonstances et selon les modalités à définir au cas par cas, il peut partager l'accueil avec d'autres membres ou animateurs du réseau.

Tout public peut être reçu dans les fermes « RACINES » dans une logique non productiviste facilitant les relations de proximité entre le professionnel et les visiteurs. Le public accueilli demeure sous la responsabilité des accompagnateurs du groupe.

Evaluation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque responsable de groupe à l'issue de l'accueil/l'intervention. Elle sera à retourner sous 8 jours au réseau. Elle permettra d'évaluer et d'améliorer la qualité d'accueil et de suivre les actions du réseau.

Auto-évaluation : L'accueillant mène à l'issue de ses accueils une auto-évaluation, dans une démarche d'amélioration continue.

La journée d'accueil doit avoir été préparée dans la mesure du possible avec le responsable du groupe pour pouvoir atteindre son objectif pédagogique.

Pour faciliter la communication, la démonstration ou la manipulation par les publics, l'adhérent RACINES peut être amené à préparer à l'avance du matériel, destiné aux journées d'accueil.

Les activités proposées, leurs rythmes doivent tenir compte des possibilités, sensibilités et besoins du public accueilli. L'adhérent RACINES veillera à se doter, si besoin est, et en fonction du thème proposé, d'outils pédagogiques simples, adaptés et efficaces. Pour cela, il peut être aidé par le réseau, ses animateurs ainsi que par les journées de formation.

### 4/ LE RESEAU ASSOCIATIF

Les lieux d'accueil fonctionnent en réseau dans le cadre du collectif RACINES PACA, collège thématique de l'association GR CIVAM PACA.

Tous les adhérents RACINES sont de droit membres du GR CIVAM PACA.

Un référent du collectif est chargé de rendre compte des activités lors des Conseils d'Administration du GR CIVAM PACA. Le réseau fonctionne conformément aux statuts du GR CIVAM PACA que la présente charte ne fait que concrétiser.

Les membres se réunissent à minima une fois par an lors des rencontres annuelles du réseau afin de :

- faire le bilan des actions et activités de l'année écoulée
- définir une liste d'actions concrètes pour l'année à venir ainsi que les référents pour les mener à bien
- élire le référent chargé de rendre compte des actions du réseau au sein du Conseil d'Administration du GR CIVAM PACA

Les décisions sont prises à la majorité des membres du réseau présents lors de ces rencontres (1 voix par membre).

En cas d'indisponibilité, les membres devront néanmoins :

- rédiger un bilan écrit de leurs activités d'accueil et le cas échéant de leurs missions
- donner un pouvoir à un membre du réseau avec des indications précises sur ses intentions de vote concernant les points à l'ordre du jour

Le réseau se dote des moyens matériels et humains nécessaires à ses besoins et possibilités.

Le réseau sera, dans la mesure du possible, aidé par un(e) salarié(e) et des administrateurs dont le principal objectif sera de contribuer à la cohérence et au dynamisme du réseau par tous les moyens appropriés.

Chaque adhérent RACINES est responsable de l'animation des accueils sur son lieu d'activité. Il a toute latitude pour prospecter et établir des contacts qui lui semblent souhaitables pour la promotion des accueils éducatifs offerts par RACINES PACA.

RACINES PACA renseigne et met en relation avec les accueillants tous les groupes ou structures qui désirent effectuer un accueil. Elle participe à la prospection et la promotion du réseau. Elle peut établir des partenariats avec d'autres organismes dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement. Le collectif ne peut empêcher un accueillant d'accueillir bénévolement pour une visite certains groupes qu'il avait l'habitude de recevoir. Cependant, dans l'intérêt de tous, l'accueillant doit proposer en priorité les accueils éducatifs respectant les tarifs préconisés par le réseau.

Chaque adhérent RACINES facture ses accueils et interventions en direct auprès des établissements prescripteurs (hors cas particulier de projets collectifs où la facturation sera réalisée par RACINES). En fin d'année, l'adhérent RACINES complètera un tableau déclaratif de réalisation d'accueils/d'interventions de l'année écoulée.

## 5/ LES MISSIONNEMENTS

Tout membre de RACINES PACA se doit de contribuer aux actions suivantes :

- promotion de RACINES PACA : participation à des foires ou des salons, représentation de l'association lors de manifestations, implication dans des réseaux départementaux, régionaux, nationaux ou européens.
- contribution à des réalisations techniques : rédaction de documents, élaboration et mise à jour d'outils de communication ou de supports pédagogiques, mise en place et suivi de services rendus à l'ensemble des membres, coordination de projets collectifs.
- participation à des réunions concernant des projets en lien avec l'éducation à l'environnement.

Dans le cadre du missionnement une feuille de route sera établie précisant les objectifs et les résultats attendus qui seront évalués. La période du missionnement ne devra pas dépasser la date des rencontres annuelles suivantes où celui pourra être reconduit.

Le remboursement des frais de transport pourra se faire sur la base de la convention collective CIVAM. Le missionné devra fournir une demande de remboursement de frais correctement remplie, et sur présentation des pièces justificatives correspondantes.

## 6/ ADHESION

Pour faire partie du réseau d'accueil, le candidat doit suivre les étapes suivantes :

### **1. Se former à l'animation en suivant la formation initiale (4 jours) organisée par le GR CIVAM PACA**

*Chaque année, une session de formation est organisée sur la Région. En cas de forte demande, une seconde session de formation pourra être envisagée.*

### **2. Formuler une demande d'adhésion au réseau accompagnée d'une lettre de motivation**

### **3. Fournir les documents justifiant la situation du demandeur :**

- a) Attestation MSA
- b) Relevé parcellaire
- c) Copie de la certification (AB, Nature & Progrès, Demeter, etc) s'il y a lieu
- d) Exemple de la présente charte paraphée et signée

### **4. Passer une visite de validation**

Le candidat devra organiser une visite d'essai gratuite en invitant le public de son choix pour un accueil. Durant cette visite, au moins deux membres du réseau ainsi que le ou la salarié(e) seront présents.

Un débriefing sera réalisé après la visite

- pour rendre compte de ce qu'il s'est fait en terme d'animation et de technique

- d'animation, de positionnement et de discours
- pour évaluer le contexte d'accueil et le respect des règles de déontologie de la profession.

Des conseils, des remarques et des propositions d'amélioration seront faites.

Les candidats souhaitant uniquement mettre en place des actions d'Accueil Social devront convenir d'un rendez-vous avec les membres du réseau pour échanger sur le projet d'accueil. Ils devront ensuite être épaulé au sein du réseau par un parrain pour les accompagner dans la mise en place des premiers accueils.

### 5. Comité de validation

La validation d'entrée dans le réseau a lieu une fois que toutes les étapes précédentes ont été réalisées. Elle s'effectue par décision collégiale des membres actifs du réseau. En cas de litige, le réseau peut faire appel au Conseil d'Administration du GR CIVAM PACA pour l'aider dans sa prise de décision.

Si la réponse est positive, la personne devra rédiger sa fiche de présentation (selon un cadre précis). Un parrain est également désigné.

L'intégration dans le réseau prend effet immédiatement.

En cas de refus d'admission dans le réseau, il sera dûment justifié.

Attention : Toute modification de la situation doit être préalablement validée par le réseau (changement de lieu, d'activités,...).

Vision    Découverte    Respect  
            Savoirs-faire    valeurs  
Valeurs   plaisir    Transparence  
Amour    Energie    Transmission  
Partages    Emotion    Compétences

Date : .....

Lieu : .....

Signature précédée de la  
mention lue et approuvée